

Adresse saisie : [Consulter](#)

Objet : Réclamation d'assiette — Taxe foncière 2025 — Réponse à votre courrier du 12 mai 2026 — Demande de dégrèvement et remboursement SATD

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 12 mai 2026, je vous adresse la présente réclamation d'assiette formelle concernant la taxe foncière 2025, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

Pièces jointes :

1. Réclamation d'assiette formelle — lettre détaillée
2. Demande préalable du 15 janvier 2026 adressée par mail à Monsieur Olivier Harmand
3. Lettre de contestation de la SATD adressée au Tribunal judiciaire de Rouen, Service de l'exécution
4. Lettre du maire de Cléon confirmant expressément que l'accès à la propriété est entravé
5. Photos documentant l'impossibilité d'accès à la propriété et au jardin
6. Conclusions de 72 pages préalablement adressées, démontrant l'évidence des travaux municipaux, le déplacement des piliers d'entrée, la suppression de l'entrée bateau et l'empêchement total d'accès au jardin

Ces documents établissent sans ambiguïté que la jouissance normale et paisible de mon bien est gravement compromise par des décisions et aménagements municipaux extérieurs à ma volonté, justifiant pleinement le dégrèvement sollicité en application de l'article 1369 du Code général des impôts et le remboursement de la somme de 1 713 € indûment prélevée par voie de SATD le 24 février 2026.

Je reste à votre disposition.

Cordialement,

madame Gale

Pièces jointes :

- 13 JUN. DEMANDE REMBOURSEMENT DE 1720.pdf
- 15 JANVIER 2026 suspension tax fonciere .pdf
- 15 juin 2026 : .reclamation d assiette .pdf
- LETTRE RECU le 12:5:2026 page 1 _compressed.pdf
- LETTRE RECU le 12:5:2026 page 2 _compressed.pdf
- LA PHOTO D ENTREE AVEC EXPLICATIONS EN NOTE _compressed.pdf